



Le co-voiturage en tête de gondole

Ce dispositif a pour objectif premier d'inciter les salariés des entreprises à se tourner vers des modes de transport alternatifs et responsables, en réduisant l'empreinte carbone de leurs trajets domicile-travail. Une démarche active s'intégrant pleinement dans la politique RSE de toute entreprise ! Fin 2021, après près de deux ans d'études, d'analyse et d'enquêtes salariés menées par la CCI 94 - qui anime l'association et l'accompagne dans la mise en œuvre du PDMEC- Orly Pro Mobilité a

finalisé son diagnostic. Une étape clé qui a permis d'élaborer un plan d'actions triennal (2022-2024), lequel sera évalué chaque année pour éventuel ajustement. Un des objectifs prioritaires est de proposer des alternatives concrètes à l'autosolisme grâce à des actions dynamiques et incitatives pour les salariés : Le covoiturage avec la mise à disposition des salariés d'une application dédiée à leurs trajets domicile-travail. Il est ainsi plus facile de trouver des voisins qui travaillent dans la zone aéro-

portuaire, sans appartenir nécessairement à la même entreprise. Des places de parking réservées aux covoitureurs. Des campagnes d'incitation et promotion à la pratique du vélo couplé avec un renforcement des pistes cyclables sur la plateforme en lien avec les communes riveraines, l'installation de parkings vélos sécurisés et des animations autour du vélo pendant la Semaine de la Mobilité (en septembre) chaque année, comme des ateliers réparation ou encore la mise à disposition de VAE (Vélo à assistance électrique) pour des essais. Un plan de communication est prévu pour promouvoir des modes alternatifs à la voiture individuelle en valorisant les bénéfices induits (baisse des coûts de transport, santé, environnement, temps de trajet, stress, fatigue...), informer sur l'offre de transport en commun desservant la plateforme Paris-Orly, sur les pistes cyclables existantes grâce à une cartographie, communiquer sur les aides à l'achat pour les véhicules «propres» et le forfait mobilité durable pour les entreprises concernées. «La mobilité est un facteur de performance interne et externe de l'entreprise et un enjeu d'intérêt général dont l'entreprise doit se préoccuper au titre de sa responsabilité sociétale et environnementale».

